

**Bulletin d'inscription au
colloque du mardi 17 février
2009**

Bulletin à renvoyer à la section académique du SNES—Colloque SNES-FSU
6 Allée Cardinal de Givry
21000 DIJON
Téléphone : 03 80 73 32 70
Ou faites-nous connaître votre participation par courriel à s3dij@sn.es.edu

Prénom NOM :

Adresse personnelle :

Tél. / Adresse électronique :

Discipline :

Établissement d'affectation :

- Je désire participer au colloque
 Je désire prendre un repas en commun.

NB. Les modalités pratiques d'organisation parviendront aux inscrits. Les frais de déplacement et de restauration à Dijon des participants adhérents du SNES sont pris en charge par la section académique de Dijon.

**Stage ouvert aux syndiqués
et non syndiqués
Venez nombreux !**

**Lettre type de demande
d'autorisation d'absence pour
stage syndical**

Votre demande d'absence (l'autorisation rectorale est de droit pour un stage syndical) [2] doit parvenir au rectorat, par la voie hiérarchique, au moins **un mois avant le début du stage c'est-à-dire avant le samedi 17 janvier 2009 au plus tard.**

Nom Prénom
Grade, fonction
Établissement

à Madame le Recteur de l'Académie de Dijon,
s/c de Monsieur/Madame le/la Proviseur(e)/Principal(e) du
(nom de votre établissement)

*Conformément aux dispositions de la loi n° 84-16 du 11/01/1984 (art. 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires, définissant l'attribution des congés pour formation syndicale avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le **17 février 2009** pour participer à un stage de formation syndicale.*

Ce stage se déroulera à Dijon. Il est organisé par le SNES-FSU, sous l'égide de l'IRHSES [3], organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour formation syndicale (arrêté du 29 décembre 1999 publié au J.O.R.F. du 6 janvier 2000).

A, le ...-...-2009
Signature

Notes (ne pas les reproduire dans votre courrier) :

- (1) Lettre administrative adressée à Madame le Recteur, à reproduire, compléter et déposer par la voie hiérarchique auprès de votre chef d'établissement au plus tard un mois avant le début du stage. Tout courrier par la voie hiérarchique est obligatoirement transmis.
[2] Toute autorisation d'absence pour un stage syndical est strictement de droit, dans la limite de 12 jours par fonctionnaire et par an. Cette limite est rarement atteinte. La formation syndicale est un droit qui ne s'use que si l'on ne s'en sert pas !
[3] Institut de Recherches Historiques sur le Syndicalisme dans les Enseignements de Second degré..

INVITATION



Colloque

QUEL(S) SAVOIR(S) POUR QUELLE SOCIETE ?

**mardi 17 février
à DIJON**

**Lycée Carnot
16 bd Thiers
Salle Roblet**

À l'initiative du SNES

L'École, parce qu'elle est le lieu où une société construit son avenir - mérite bien autre chose que des réformes brutales faites à la va vite et sans concertation.

Si l'École est un lieu de transmission de savoirs, il est certainement nécessaire de s'interroger sur les savoirs qu'elle transmet.

Qu'ils doivent être utiles, personne n'en doute mais cela est tout autre chose que de vouloir les réduire à un usage immédiatement utilitaire. Des pans entiers du savoir, qu'ils soient littéraires, artistiques, mathématiques ou historiques ne peuvent être dissous dans « l'esprit d'entreprise ».

On peut vouloir une École dont le but unique serait d'orienter les élèves dans le monde du travail et où les savoirs, les programmes et les savoirs-faire seraient dictés par les seuls impératifs économiques. Nous voulons pourtant rêver de construire autre chose, une École qui mettrait en partage pour tous, l'intégralité des savoirs humains.

Au-delà des envies et des goûts des élèves, qui les feront s'orienter vers tel ou tel choix de vie, il serait dramatique que l'École ne mette pas à disposition de tous la richesse des savoirs humains.

Là est le débat de fond, soit une École du socle utilitaire de connaissances, soit une École de la culture commune, qui seule permet de faire société.

Les enseignants que nous sommes, quelles que soient leurs spécialités, savent au moins une chose : s'il est indispensable de centrer l'enseignement sur des disciplines précises, il n'y a pourtant de savoir que global.

Il n'y a pas de connaissance historique qui ne soit traversée par les sciences ou les arts, pas de littérature contemporaine - pas de langage - qui ne soit heurté par l'histoire du XXe siècle, pas d'usage de la science qui ne bute sur les questionnements philosophiques ou éthiques. Et donc, pas de savoir qui au fond ne dise le monde, ses impasses, ses tragédies et ses espoirs.

Au collège ou au lycée, nous transmettons des champs de savoir, tous égaux en signification, des parcelles qui ne peuvent prendre sens que si nous avons le souci de reconstituer l'ensemble du paysage : celui de l'entièreté de l'expérience humaine dans son être au monde. Mais peut-être est-ce bien cela qui peut gêner : tenter de faire de chacun, par l'accès au savoir, un être émancipé et critique.

L'actuelle réforme des lycées en préparation nous construit une culture commune appauvrie et parle d'orienter les élèves vers de grandes dominantes : Humanité, Sciences de la société, Sciences, Technologie. Domaines qui, dans la pratique, risquent de s'avérer échantés les uns aux autres. S'il est plus que souhaitable que les élèves puissent choisir - et non se voir imposer des orientations - nous ne pouvons qu'être inquiets devant des parcours de plus en plus monocoles.

Humanité sans sciences, sciences sans humanité, sciences de la société centrée sur l'économie et faisant fi de la littérature et des arts, technologie pour la technologie. Oui, cela fait peur.

Alors, que l'on nous permette de penser autre chose et d'œuvrer petitement à ouvrir le débat démocratique qui serait le préalable nécessaire à toute tentative de réformer, pour le mieux, l'École. Oui, quel(s) savoir(s) pour quelle société, ce qui est aussi une façon de poser une autre question celle des savoirs qui demain pourraient structurer la société pour qu'elle mette, enfin, l'humain au centre.

Programme de la journée

MATIN

ECOLE ET SOCIETE

9H30-11H00 Interventions

DENIS PAGET, Professeur au lycée C. Claudel de Blois, responsable à l'Institut de Recherche de la FSU du chantier "culture commune"

JEAN VIGREUX, Professeur d'Histoire contemporaine à l'Université de Franche-Comté

PASCAL LARDELLIER Professeur de sciences de l'information et de la communication, Université de Bourgogne (IUT de Dijon) et chercheur au CIMEOS/LIMSIC.

11H15-12H30 Débat

PAUSE DEJEUNER

APRES-MIDI

QUELS SAVOIRS CROISES POUR L'ECOLE DU XXIe SIECLE ?

14H00-15H30 Interventions

JEAN-DAVID MORVAN, Scénariste de bande-dessinée, Directeur de la collection *ex-libris* aux éditions Delcourt

JACQUES POIRIER, Professeur de Littérature française du XXe siècle à l'Université de Bourgogne

DENIS PAGET, Professeur au lycée C. Claudel de Blois, responsable à l'Institut de Recherche de la FSU du chantier "culture commune"

15H45-17H00 Débat

Présentation des intervenants

DENIS PAGET : Professeur au lycée C. Claudel de Blois, responsable à l'Institut de Recherche de la FSU du chantier "culture commune"

JEAN VIGREUX : Professeur d'Histoire contemporaine à l'Université de Franche-Comté

PASCAL LARDELLIER Professeur de sciences de l'information et de la communication, Université de Bourgogne (IUT de Dijon) et chercheur au CIMEOS/LIMSIC. Il a publié une quinzaine d'ouvrages dont *Le Pouce et la Souris : enquête sur la culture numérique des ados* (Fayard, 2006).

JEAN-DAVID MORVAN, Scénariste de bande-dessinée, Directeur de la collection *ex-libris* aux éditions Delcourt. Il a publié environ 150 albums depuis 1993. Il a notamment été primé à Angoulême (prix jeunesse) en 2006 et 2008 pour la série Sillage (traduite en plus de 15 langues). Depuis 2007, il est devenu, chez Delcourt directeur éditorial *d'ex-libris*, première collection dédiée aux adaptations de grands classiques de la littérature française et étrangère. Cette collection s'attache à toujours respecter les textes et mises en scène de l'œuvre, à travers des graphismes contemporains. Cette collection possède deux pans :

1. Les grands classiques : *les trois mousquetaires, Robinson Crusoe, Oliver Twist, Frankenstein, le dernier jour d'un condamné, Candide, Tartuffe, la métamorphose, Boule de Suif...*

2. Les textes fondateurs de civilisations : *La Bible, au bord de l'eau, le dieu singe, Beowulf...*

Outre cette fonction, en grand fan de la bande dessinée mondiale, il travaille, outre pour la France, pour les comics Américains ou les mangas japonais.

JACQUES POIRIER, professeur de Littérature française du XXe siècle à l'Université de Bourgogne, travaille sur les relations de la littérature et des sciences humaines (philosophie et psychanalyse). A notamment fait paraître : « Littérature et Psychanalyse : les écrivains français face au freudisme (1914-1944) » (1998), « Les Ecrivains français et la littérature (1950-2000) » (2001), « Judith. Echos d'un mythe biblique dans la littérature française » (2004). A en outre dirigé plusieurs collectifs (sur la littérature et la philosophie) et publié de nombreux articles (sur les mythes littéraires et les questions de poétique générale).